

## ORDONNANCES MACRON LIBERTÉ CONTRACTUELLE : EL DORADO OU FAR WEST ?

Introduction : Le Code du travail – La ville fantôme

### Introduction générale : donner les outils de la riposte

Par Hélène MASSE-DESSEN,

Avocate honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Le colloque de Droit social du Syndicat des Avocats de France (SAF) s'est déroulé, comme chaque année, le premier samedi de décembre, cette fois à l'Université de Paris I-Tolbiac.

Il faut dire que la date était, pour cette année, particulièrement bien choisie, en présence d'un bouleversement en cours de la norme sociale qui remet en cause nos certitudes.

Nous commençons cependant à en connaître les contours, même si, à la date du colloque, les décrets se faisaient attendre et si les ordonnances elles-mêmes restaient en mouvement, à l'occasion de leur ratification et par la voie d'une sixième ordonnance « balai ». Le contenu précis et définitif des normes nouvelles restait encore à préciser. Sans compter, bien sûr, l'effet des recours dont elles ont été et seront l'objet.

Mais, à la date du colloque, la philosophie et l'architecture de ces ordonnances était connue et avait déjà permis de longuement travailler pour nous les approprier. Là-dessus, le SAF a été exemplaire, et il faut remercier les acteurs de ce travail.

Toutefois, les praticiens que nous sommes, je veux dire par ce mot ceux qui pratiquent le droit du travail, syndicalistes, avocats, juges, responsables du personnel, voient s'ouvrir à eux un chantier immense.

Le temps n'est plus de crier et de se lamenter, même si cela fait quelquefois du bien, ni de maudire. L'objet du colloque a été de nous aider à connaître, comprendre et nous armer pour utiliser les outils qui seront les nôtres dans les années à venir.

C'est pourquoi, dans un premier temps, des interventions nous ont fait prendre le recul économique et historique indispensable à ceux qui ont trop souvent « le nez sur le guidon ». Mais, ensuite, ce recul nous a permis de trouver les moyens de l'action, qui a plusieurs formes pour nous.

La contestation des normes nouvelles, auxquelles certains de nous, agissant pour le compte d'organisations diverses, même pas toujours d'accord quant à la

stratégie, en a été et en sera encore l'un des aspects. J'y insiste, cette diversité est la richesse du SAF.

Nous avons réfléchi aux recours contre les ordonnances, avant ratification, et aux amendements à suggérer sur les lois de ratification.

Cette action doit se poursuivre, et nous devons préparer ses futurs instruments : recours devant le Conseil constitutionnel ; recours contre les décrets à venir, avec leur lots éventuels de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), d'exceptions d'inconstitutionnalité, voire de questions préjudicielles à la CJUE de Luxembourg ; recours internationaux auprès du BIT, du Comité européen des droits sociaux, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, etc. ; dans les instances, même individuelles, contestation de la norme, par la voie de la QPC, de l'exception d'inconstitutionnalité et des questions préjudicielles. Mais ce n'est pas tout, et c'est loin d'être tout.

Il nous faut aussi nous saisir de ces normes pour voir comment en tirer du positif quand c'est possible. Bien sûr, pour les avocats, les défenseurs et les juges, pour les négociateurs des accords, pour tous les représentants du personnel, il s'agit de faire le meilleur usage possible, dans la défense et les procès, de ces normes. Mais aussi, et c'est essentiel, en en mettant en œuvre le positif et les marges laissées, en en faisant sortir, comme nous le faisons de tous les textes, tout le meilleur possible.

Par exemple, et cela sera examiné dans les documents qui suivent, en réfléchissant à ce qui peut être négocié et amélioré par la voie de la négociation collective, qui a un champ très élargi. Les nouvelles instances représentatives, leurs compétences, leur fonctionnement, devront être largement négociés. Il faut s'approprier ces domaines et, quand nous le pouvons, aider à la négociation utile. Il faut nous approprier les nouvelles expertises, etc. etc.

Ce colloque n'était pas destiné à se lamenter, mais à se donner des outils d'action. Les articles qui vont suivre vont le démontrer.